



Demarchage d'un sois disant technico commercommerciale

Par **Forzazzura59**, le **14/02/2017** à **23:22**

Je suis vraiment demunit

voilà vendredi je reçois la visite d'un démarcheur il m'a tellement mis la pression de signé et tellement fais perdre mn temps que voilà

Alors d'abord on me dit que c'est pour ksm déjà je connais pas mais j'me dit k si jconnais pas peut être parce que g jamais eu d gens de mn entourage ki la prennent.bon alors une fois la conseillère assisse me demande mn rib alors moi je lui ai demandé pourquoi j'ai pas eu la présence d'esprit de lui dire non attendez g pas encore donné mn autorisation bon ensuite me rempli ts les papiers et tous me demande de les signés je les signes et voit la supercherie une fois qu'elle est parti que dois je faire bon g 3 contrat k g signé un a une assurance un autre a une protection gsm et l'autre a la protection famille alors que je suis seule que dois je faire pouvez vous m'aidez help help help

Par **Chaber**, le **15/02/2017** à **08:56**

bonjour

Ayant été démarché à domicile vous avez droit à rétraction

Faites la dès aujourd'hui en LRAR mais contrat par contrat.

Par **Forzazzura59**, le **15/02/2017** à **09:14**

Je l'ai déjà faite mais c'est difficile d'avoir le même interlocuteur au téléphone alors d'une fois à l'autre il change de discours

Par **jodelariege**, le **15/02/2017** à **09:39**

bonjour la Lettre Recommandée avec Accusé de Réception se fait par écrit ,envoi par la

poste ,vous n'avez pas à téléphoner...avez vous envoyé cette LRAR? ou juste téléphoné?
et n'ouvrez plus jamais jamais jamais à aucun démarcheur ni à votre domicile ni par
téléphone...

Par **Chaber**, le **15/02/2017** à **10:12**

[citation]Je l'ai déjà faite mais c'est difficile d'avoir le même interlocuteur au téléphone alors
d'une fois à l'autre il change de discours[/citation]Aucune valeur.

De plus ces interventions téléphoniques stériles vous conduiront au fait que le délai de
rétractation sera dépassé.

[citation][fluo]Faites la dès aujourd'hui en LRAR mais contrat par contrat[/fluo][[/citation]

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **10:13**

Bonjour,
faites ce que vous dit Chaber et sans perdre de temps ! Mais il n'y pas vraiment de
supercherie... Vous ne laissez pas rentrer chez vous ce genre de personnage et voilà !

Par **Forzazzura59**, le **15/02/2017** à **14:26**

Je l'ai faite mais par plus de sûreté j'ai téléphoner

Par **Visiteur**, le **15/02/2017** à **14:38**

oui si vous voulez...

Par **Chaber**, le **15/02/2017** à **14:57**

[citation]Je l'ai faite mais par plus de sûreté j'ai téléphoner[/citation]très bien.mais LRAR par
contrat ou LRAR regroupant le tout?

[fluo]Il faut absolument que ce soit contrat par contrat en LRAR[/fluo]

Par **Forzazzura59**, le **15/02/2017** à **14:58**

Ok très bien merci

Par **Forzazzura59**, le **21/04/2017** à **08:07**

Nouveau rebondissement le 18 j'ai reçu 2 lettre de la part d' atm me disant mot pour mot "pour régler cette somme'somme, après l'envoi de cette mise en demeure vs disposés d'un délai de 30 jours délai a l'expiration duquel les garanties de police d'assurance seront suspendues. En outre, nous vous informons que votre contrat sera automatiquement résilié dans les 10 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours'jours, sans autre avis, ni envoi d'une nouvelle lettre de notre part, cette suspension ou cette résiliation ne vous dispensant pas du paiement de la prime total soit la somme de 180. 90€ et bien j'en ai un autre sauf que c'est la somme qui change que dois je faire ??? régler ou pas

Par **Forzazzura59**, le **10/05/2017** à **23:45**

G reçu de nouveau e mail et courrier me demandant de payé cette fois la mensualité normale et qui n'arrive pas a me débité (normal puisk g fais le nécessaire dans une autre banque) alors je n'arrête pas de faire des lettres recommandées sans succès en sachant toutefois que cela arrive à échéance bientôt le 18 ou 19 mai dois en tenir compte ??